



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/846/Add.1  
4 juin 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquantième session  
Point 134 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

Rapport de la Cinquième Commission (Partie II)

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

I. INTRODUCTION

1. On trouvera dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/50/846 les recommandations précédentes de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 134 de l'ordre du jour.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à sa 58e séance et à la reprise de sa 64e séance, les 9 mai et 3 juin 1996. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus correspondants (A/C.5/50/SR.58 et 64).
3. Pour examiner la question, la Commission était saisie des rapports du Secrétaire général (A/50/650/Add.2 et Add.3) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/50/922).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.5/50/L.51

4. À la reprise de la 64e séance, le 3 juin, le représentant du Zimbabwe a présenté un projet de décision intitulé "Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria" (A/C.5/50/L.51), soumis par le Président de la Commission à l'issue de consultations officielles.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/50/L.51 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

L'Assemblée générale décide d'autoriser le Secrétaire général à utiliser les ressources actuellement disponibles au titre de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1996, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 mai 1996, et prie le Secrétaire général de présenter, le 1er septembre 1996 au plus tard, des prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.

-----